# *Prévenir les risques professionnels des collaborateurs en télétravail*

## *Cours Pratique de 2 jours - 14h*
## *Réf : RPY - Prix 2024 : 1 530CHF HT*

Avec le développement du télétravail, la question de la sécurité des salariés prend une autre tournure. Comment gérer les risques professionnels quand les personnes travaillent à domicile ? Quelle organisation mettre en place pour préserver leur santé ? Cette formation vous aidera à répondre à ces questions.

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation l'apprenant sera en mesure de :

Connaître les évolutions législatives et organisationnelles relatives au télétravail

Organiser ou améliorer la mise en œuvre du télétravail

Inventorier les principaux risques professionnels du télétravail

Concevoir un programme spécifique de prévention des risques professionnels

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Alternance d'exposés théoriques et d'exercices pratiques, travail en groupe, quiz, études de cas.

## LE PROGRAMME

dernière mise à jour : 03/2021

### 1) Télétravail et enjeux de santé au travail

- Appréhender les règles législatives du télétravail et l'accord interprofessionnel de novembre 2020.
- Distinguer l'organisation exceptionnelle (crise sanitaire, grèves…) et l'organisation durable du télétravail.
- Choisir la modalité d'encadrement de la pratique du télétravail : accord d'entreprise ou charte.
- Cerner les enjeux de santé et les conditions d'exercice de l'emploi en télétravail.

*Travaux pratiques : Échanges sur les problématiques concrètes de gestion des équipes en télétravail.*

### 2) Le télétravail face aux risques professionnels

- Évaluer les risques professionnels liés au télétravail.
- Prendre en considération l'environnement de travail du collaborateur.
- Identifier les problématiques managériales de l'encadrement intermédiaire.
- Définir les besoins en outils et ressources pour le travail en distanciel.

*Travaux pratiques : Travail en sous-groupes sur un cas pratique d'évaluation des risques professionnels. Échanges en plénière et débriefing du formateur.*

### 3) Les risques psychosociaux (RPS) du télétravailleur

- Gérer l'autonomie et l'organisation personnelle des télétravailleurs.
- Maîtriser et adapter les temps de travail.
- Adapter le rôle de manager à la gestion des équipes à distance.
- Résoudre la difficulté du maintien des collectifs de travail.

*Travaux pratiques : Travail d'analyse en sous-groupes à partir d'une vidéo.*

### PARTICIPANTS

Manager supervisant une équipe en télétravail, collaborateur en charge des ressources humaines.

### PRÉREQUIS

Connaissances en ressources humaines et sur les questions de prévention des risques professionnels.

### COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques…
Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

### MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

• Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les stages pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
• À l'issue de chaque stage ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
• Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le stagiaire a bien assisté à la totalité de la session.

### MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

### ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Vous avez un besoin spécifique d'accessibilité ? Contactez Mme FOSSE, référente handicap, à l'adresse suivante psh-accueil@orsys.fr pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.

### 4) La gestion des risques professionnels

- Intervenir en cas d’accidents à domicile du télétravailleur.
- Coter les risques professionnels et mettre à jour le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).
- Définir des indicateurs de veille et d’alerte en prévention.
- Réaliser un programme d’action santé, sécurité et conditions de travail spécifique à la situation de télétravail.

*Travaux pratiques : Réalisation d’un programme d’actions de prévention. Quiz sur l’ensemble des points abordés lors de la journée.*

## LES DATES

Nous contacter